

Département du Gard  
**Commune de Bellegarde**  
 (numéro INSEE : 30034)

Mairie de Bellegarde  
 Rue de l'Hôtel de Ville  
 30227 Bellegarde  
 Tél. 04.66.01.11.36  
 Mél. mairie.accueil@bellegarde.fr

**Plan Local d'Urbanisme**  
**Révision générale**

**Pièce 3.1.2** Règlement graphique  
 Planche 2 - Zonage de l'agglomération

Échelle : 1:4000  
 Date d'établissement : 16/09/2024

Prescription par DCM le 24/09/2018  
 1<sup>er</sup> Arrêt par DCM le 13/07/2022  
 2<sup>e</sup> Arrêt par DCM le 04/07/2023  
 Approbation par DCM le 08/07/2024

UADIC-URBANISME  
 Cereg  
 cerég  
 Urba.Pro  
 Urban & Pro  
 ALTEMIS  
 Naturee  
 Naturee  
 Arcadi  
 Arcadi  
 Nikolay SIRAKOV  
 Géomaticien - Cartographe  
 Arcadi

**Destination des sols\***

Limites et nom de zone (R151-17)

- Zones urbaines (U : R151-18)
  - Zone urbaine à vocation dominante d'habitat (UA, UH, UHa, UH1)
  - Zone urbaine appartenant à la ZAC des Ferrières (UH2a, UH2b, UH2c, UH2, UH23)
  - Zone urbaine à vocation mixte (UH2a)
  - Zone urbaine à destination d'activités économiques (UEI, UX, Uxa, UX1)
  - Zone urbaine à destination d'équipements (Ue)
- Zones à urbaniser (AU : R151-20)
  - Zone à urbaniser à court et moyen termes (AUChz1, AUChz1)
  - Zone à urbaniser à court et moyen termes fermée (AUChz2)
  - Zone à urbaniser bloquée (AUSH)
- Zones agricoles (A : R151-22)
  - Zone agricole (A)
  - Zone agricole à destination d'activités (Ar, As)
- Zones naturelles et forestières (N : R151-24)
  - Zone naturelle et forestière (N)
  - Zone naturelle protégée (Np, Npc)
  - Zone naturelle à vocation d'équipements publics (NI)
  - Zone naturelle récréative et de loisirs (Ngv, Nn)
  - Zone naturelle à destination d'activités (Nc, Ned, Nd)
  - Zone naturelle de gestion des eaux pluviales (Nz)

**Prescriptions\***

- Protection contre le risque inondation : conditions spécifiques de construction, zonage ruissellement (R151-34 1°)
- ER - Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- RVD - Règlement de Voirie Départemental : marges de recul des constructions par rapport à l'axe de la chaussée (L151-17 et L151-18)
- FB - Franc bords : marges de recul des constructions à partir du haut des berges (L151-17 et L151-18)
- OAP - Orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et L151-7)
- EBC - Espace boisé classé (L113-1)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Protection du patrimoine bâti pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19)
- BF - Espaces de bon fonctionnement : installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et du ruissellement (R151-43 7°)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

**Informations**

- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (nuisances sonores)
- Catégorie de l'infrastructure
- Largueur maximale des secteurs affectés
- 100m

Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme

**Références cadastrales**

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Limite et numéro de parcelle
- Limite de commune
- Cimetière

**Liste des emplacements réservés**

Référence	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Aménagement et sécurisation de la Tuilerie	Commune	1971
ER2	Aménagement et sécurisation du chemin vicinal de Montpellier	Commune	2201
ER3	Aménagement pour équipement public (cinéma)	Commune	6021
ER4	Aménagement et sécurisation d'acrotis et de descente de la zone d'activité de Brousson	Commune	24588
ER5	Aménagement et sécurisation du chemin Le Baladon	Commune	13812
ER6	Aménagement et sécurisation du chemin du petit train de Carrogue	Commune	25000
ER7	Aménagement et sécurisation de la liaison interquartier Ouest	Commune	31286
ER8	Aménagement et sécurisation du chemin haut de Grézac	Commune	17024

**Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**

Référence	Désignation
1	Appartenance foncière
2	Avénus
3	Tour de Bellegarde
4	Église
5	Piscine
6	Lavoir

**Liste des Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)**


Référence	Désignation
SI	STECAL - équipements en dur

**Liste des orientations d'aménagement et de programmation**

Référence	Désignation
OAP1	Secteur des Ferrières
OAP2	Secteur de Carrogue
OAP3	Secteur de Brousson

Commune de Bellegarde et limites de la planche 2

Références cadastrales : Cadastre Établi (format shapfile - mètre/01/2024) | Systèmes de coordonnées : RG90 / Lambert-93



**Tableau des zones**

Référence	Désignation
UA	Secteur urbanisé de confortement des contraintes, ou sont introduites des dispositions réglementaires initiatrices à la densification, à la mixité fonctionnelle et à la mixité sociale
UH1a	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat ou sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écocroissance, en assainissement autonome
UH1b	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat dense
UH1c	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat ou sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écocroissance
UH1d	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+1)
UH1e	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+2)
UH1f	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - R+3)
UH2	Secteur à vocation d'habitat mixte (petits logements collectifs, R+1, maisons de ville, maisons individuelles en mitoyenneté)
UH2a	Secteur à vocation dominante d'habitat individuel
UH2b	Secteur à vocation dominante d'habitat individuel
UH2c	Secteur à vocation principale d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif
UH2d	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques en assainissement autonome
UH2e	Secteur urbanisé à vocation dominante industrielle
UX	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques
UEI	Secteur urbanisé en lien avec l'activité portuaire
Ue	Secteur urbanisé à vocation dominante d'équipement public et/ou d'intérêt collectif
AUSH	Secteur d'urbanisation future à long terme (sans construction en dur) à vocation dominante d'habitat
AUChz1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'activité économique
AUChz2	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (branche 1)
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sols, des milieux naturels et des paysages
Np	Secteur correspondant aux dispositifs de gestion des eaux pluviales de la ZAC des Ferrières
Ni	Secteur naturel à dominante d'accueil touristique de type camping-caraïving
Nc	Secteur ou sont notamment admis des aménagements d'espaces publics, d'équipements sportifs et de loisirs, des bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que les bâtiments de faible dimension
Ngv	Secteur dédié à une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
Ned	Secteur dédié à l'activité de déchets recyclés (renouvelable)
Nd	Secteur dédié à l'activité des centres de stockage de déchets ultimes
Nz	Secteur dédié aux activités de carrières existantes et/ou à la création d'ouvrages hydrauliques
Nn	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des raisons écologiques, environnementales (ERC...)
Nc	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des raisons de protection des captages d'eau potable
Npc	Secteur dédié à l'accueil d'un équipement de production d'énergie photovoltaïque
Ar	Secteur agricole à préserver en raison du potentiel agricole, biologique et/ou économique du sol ou du sous-sol
As	Secteur réservé à la station de lavage collectif pour les engins agricoles
Ae	Secteur agricole dédié au Centre Technique de recherche interprofessionnel des fruits et légumes (CTFR)